musicounts

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME 2026-2027

Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight



Table des matières

2 - Survol du programme

4 - Par où commencer

5 - Critères d'admissibilité

7 - Utilisations admissibles des subventions

8 - Aperçu de la demande

10 - Processus décisionnel relatif au financement

11 - Utilisation de l'IA dans votre demande de subvention MusiCounts

12 - Conseils pour soumettre une demande bien étayée

13 - Foire aux questions

Si vous avez des questions sur le processus de demande, veuillez envoyer un courriel à **applications@musicounts.ca** ou prendre un rendez-vous virtuel avec un membre de l'équipe de MusiCounts en cliquant **ici**.

Dates importantes

- **17 septembre 2026 :** Ouverture de la période de demande
- **30 octobre 2026 :** Date limite pour les demandes anticipées
- **3 décembre 2026 :** Date limite définitive pour présenter
- **Janvier-avril 2027 :** Période de sélection une demande
- **Fin du printemps 2027 :** Les demandeurs sont informés du résultat du processus de sélection

Survol du programme

Le Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight offre aux écoles du Canada des subventions variant entre 5 000 $ et 20 000 $ pour couvrir les frais liés à l'achat d'instruments ou d'équipements, ou à des ressources et des honoraires de clinicien. Elle a pour mission de soutenir des programmes de musique axés sur les nouvelles technologies, contemporains ou culturellement adaptés. Qu'il s'agisse de tambours autochtones, de hip-hop, de groupes de rock ou de production musicale, ce nouveau volet de financement de MusiCounts vise à favoriser l'innovation dans l'enseignement de la musique au Canada.

Ce programme de subventions est ouvert à toutes les écoles admissibles au Canada. Il vise particulièrement les écoles qui ne disposent pas des instruments de musique, équipements et ressources nécessaires pour offrir aux jeunes un programme de musique inclusif et viable. Le Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight vise à faire en sorte que les jeunes les plus démunis du Canada aient accès aux bienfaits de l'enseignement de la musique.

Qui peut présenter une demande?

- Toutes les écoles publiques, séparées et des Premières Nations du Canada sont invitées à présenter une demande.

- Tout le monde peut présenter une demande au Fonds d'innovation MusiCounts au nom d'un programme de musique scolaire. Cependant, les demandes sont généralement soumises par le professeur de musique, le directeur ou un membre du conseil des parents. Assurez-vous que le professeur de musique et/ou le directeur de l'école sont au courant de la demande.

Pourquoi cette nouvelle source de financement existe-t-elle et quelles approches de l'enseignement de la musique soutient-elle?

Depuis plus de 25 ans que MusiCounts investit dans l'enseignement de la musique, la majorité de nos ressources ont été allouées à des programmes de musique qui relèvent de la tradition occidentale coloniale de l'enseignement de la musique, perpétuant donc les mêmes approches de l'enseignement de la musique que les programmes provinciaux et territoriaux à travers le Canada, et les programmes postsecondaires.

Ce nouveau volet de financement a été établi pour cultiver l'innovation dans le domaine de l'enseignement de la musique au Canada et favoriser les programmes d'enseignement de la musique qui répondent aux besoins, aux cultures et aux intérêts divers et changeants des élèves partout au Canada.

Survol du programme

Ce programme appuiera les approches de l'enseignement de la musique contemporaine, à l'avant-garde de la technologie ou culturellement adaptées. Cela comprend, de façon non limitative :

- Musique autochtone
- Tambour métallique
- Ensemble de musique rock/pop contemporaine
- Production/enregistrement de musique
- Hip-hop ou création rythmique
- Création de musique électronique

Que faire si mon école n'a pas de programme de musique?

Les écoles qui n'offrent pas actuellement de programme d'enseignement de la musique sont encouragées à demander du soutien pour lancer un nouveau programme de musique. Dans votre demande, il est essentiel de fournir des précisions sur le processus de mise en œuvre du nouveau programme de votre école advenant l'acceptation de votre demande.

MusiCounts reconnaît que certaines écoles peuvent avoir une vision forte d'un programme musical innovant, mais peuvent avoir besoin d'aide pour trouver comment concrétiser cette vision. Grâce au formulaire d'admission, MusiCounts peut identifier les candidats qui auraient intérêt à bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé durant le parcours de candidature. Ce parcours permet aux candidats de décrire ce qu'ils espèrent construire, le soutien dont ils ont besoin et les domaines dans lesquels le mentorat d'experts pourrait être utile.

Si votre école a déjà un plan clair et a principalement besoin d'instruments, d'équipement, de ressources ou d'un accompagnement d'experts, vous pouvez suivre le processus de candidature habituel. Si votre école a besoin d'aide pour élaborer sa candidature ou réfléchir à sa mise en œuvre, MusiCounts peut vous diriger vers un parcours de candidature mieux adapté à vos besoins.

Si vous cherchez un soutien pour un programme de musique scolaire contemporain, axé sur la technologie ou spécifique à une culture, veuillez vous tourner vers le **Programme de subventions Band Aid de MusiCounts**.

Par où commencer

Si vous souhaitez demander une aide financière pour l'enseignement de la musique dans votre école, vous devez commencer par soumettre le **Formulaire d'accueil** de MusiCounts. Ce document n'est pas votre candidature. Ce court formulaire aidera l'équipe MusiCounts à déterminer si votre demande correspond mieux au programme de subventions **Band Aid de MusiCounts** ou au **Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight**.

Nouveauté cette année, le formulaire d'admission peut également aider MusiCounts à identifier les candidats qui bénéficieraient de conseils ou d'un mentorat supplémentaires dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme de musique nouveau ou considérablement élargi. Certains candidats ont un plan bien défini et ont principalement besoin d'un financement pour des instruments, du matériel, des ressources ou l'accompagnement d'experts. D'autres ont peut-être une vision solide, mais ont besoin d'aide pour déterminer ce dont ils ont besoin et comment s'y prendre.

Ce court formulaire aidera l'équipe MusiCounts à déterminer si votre demande correspond mieux au programme de subventions Band Aid de MusiCounts ou au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight.

Le Formulaire d'accueil est disponible **ici**.

Si vous n'êtes pas certain de savoir comment remplir le Formulaire d'accueil, veuillez demander de l'aide à l'équipe de MusiCounts avant de le soumettre :

1. En envoyant un courriel à applications@musicounts.ca
2. En fixant un rendez-vous virtuel avec un membre de l'équipe MusiCounts.



Critères d'admissibilité

Quels sont les types de programmes admissibles?

Ce programme appuiera les approches de l'enseignement de la musique contemporaine, à l'avant-garde de la technologie ou culturellement adaptées. Cela comprend, de façon non limitative :

- Musique autochtone
- Tambour métallique
- Ensemble de musique rock/pop/ contemporaine
- Production/enregistrement de musique
- Mixage et matriçage
- Hip-hop ou création rythmique
- Création de musique électronique

Qui peut présenter une demande?

Toutes les écoles publiques, séparées et des Premières Nations du Canada sont invitées à présenter une demande. Le programme de musique peut être scolaire ou parascolaire, mais les instruments et l'équipement reçus dans le cadre de ce programme doivent appartenir à l'école bénéficiaire et être utilisés régulièrement par les élèves.

Mon école n'a pas de programme de musique. Puis-je quand même présenter une demande?

Oui. Les écoles qui n'ont pas de programme de musique sont invitées à demander une aide au programme Band Aid de MusiCounts ou au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight.

Certaines écoles souhaitant mettre en place un nouveau programme d'éducation musicale pourraient être orientées vers un parcours de candidature distinct si elles ont besoin de bénéficier de l'accompagnement d'experts. Ce parcours s'adresse aux candidats porteurs d'une vision claire de l'éducation musicale, mais qui ont besoin d'aide pour élaborer leur demande, déterminer les instruments ou les ressources nécessaires, ou planifier la mise en œuvre du projet.

Toutes les nouvelles demandes pour le programme ne nécessiteront pas forcément ce soutien supplémentaire. Les candidats disposant d'un professeur de musique expérimenté, d'un modèle de programme clair et d'un plan de mise en œuvre solide peuvent suivre le parcours de candidature standard.

À quelle fréquence mon école peutelle recevoir ce financement?

Les écoles peuvent recevoir un financement du Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight une fois tous les cinq ans.

Cependant, des autorisations spéciales peuvent être accordées aux bénéficiaires précédents du Programme de subventions Band Aid de MusiCounts des cinq dernières années ayant reçu du soutien pour des programmes d'enseignement de la musique traditionnels (orchestre, Orff, etc.), qui cherchent à diversifier l'offre de programmes de musique de leur école. Si votre école souhaite en profiter, elle devra obtenir une permission spéciale avant de soumettre le Formulaire d'accueil. Veuillez prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe de MusiCounts ici. Lors de ce rendez-vous, soyez prêt à discuter de vos ambitions visant à diversifier l'enseignement de la musique dans votre école et à expliquer en quoi cette diversification est nécessaire.

Mon école dispose déjà d'un programme de musique, mais je souhaite ajouter une offre de programme supplémentaire. Est-ce admissible?

Oui. Si votre école propose déjà un programme de musique, mais que vous souhaitez mettre en place un programme de musique supplémentaire avec le soutien de MusiCounts, vous pouvez soumettre une demande à MusiCounts.

Le formulaire d'admission peut identifier certains candidats souhaitant ajouter une nouvelle offre significative pour qui un accompagnement ou un mentorat supplémentaire serait bénéfique, en particulier s'ils ont besoin d'aide pour formuler leur demande ou planifier la mise en œuvre.

Critères d'admissibilité

Demandeurs inadmissibles :

- ✖ Écoles qui facturent des frais de scolarité (Veuillez noter que les frais scolaires imposés par la province ne sont pas considérés comme des frais de scolarité.)
- ✖ Des programmes de musique scolaire traditionnels : ensemble d'harmonie, ensemble Orff, orchestre, ensemble de guitares (Mais ne vous inquiétez pas, il existe également un financement pour ces programmes! Veuillez consulter le Programme de subventions Band Aid de MusiCounts.)
- ✖ Studios de musique privés et professeurs qui donnent des cours individuels.
- ✖ Écoles qui pratiquent une discrimination fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle ou la religion.

Si vous avez des questions concernant votre admissibilité à ce programme, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse applications@musicounts.ca.

Utilisations admissibles des subventions

Dans votre demande de subvention, fournissez des détails sur les articles que vous souhaitez acheter si votre demande de subvention est acceptée.

- ✚ Au moins 75 % du financement doit servir à l'achat d'instruments et d'équipements de musique.

- ✚ Jusqu'à 20 % de votre subvention du Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight peut être utilisé pour rémunérer un clinicien externe qui travaillera avec vous ou vos élèves pour vous préparer à animer ce programme de façon appropriée. Par exemple :
  - Si vous avez l'intention d'offrir un programme de production musicale à votre école, vous pouvez utiliser une partie de votre subvention de MusiCounts pour rémunérer un ingénieur du son ou un réalisateur de la région qui animera des ateliers avec vos élèves.
  - Si vous prévoyez d'offrir un programme de musique autochtone, vous pouvez utiliser une partie de votre subvention MusiCounts pour rémunérer un éducateur culturel local, un aîné ou un gardien du savoir afin qu'il travaille avec vous et/ou vos élèves à la mise en œuvre de ce programme. Les écoles qui souhaitent faire appel à un aîné autochtone peuvent consulter notre ressource Wîtaskîwin pour aider à guider leur partenariat.

- ✚ Jusqu'à 20 % de votre subvention peut être utilisée pour l'achat de ressources et d'accessoires pédagogiques, notamment des partitions, des applications éducatives, des pupitres à musique, des logiciels, etc.

- ✚ Jusqu'à 20 % des fonds peuvent être utilisés pour la réparation des instruments que possède déjà votre école.

Les utilisations suivantes ne sont pas admissibles au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight :

- ✖ Rénovation d'un local de classe
- ✖ Mises à niveau du système de sonorisation ou de systèmes de son
- ✖ Sorties sur le terrain
- ✖ Rémunération des enseignants à temps plein (cliniciens externes et invités seulement)
- ✖ Frais d'expédition (sauf lorsque cela est prohibitif)
- ✖ Frais de déplacement, repas, carburant, etc. (y compris les coûts associés à la rémunération du clinicien)
- ✖ Remboursement des dépenses engagées avant l'octroi de la subvention

Pour les candidats orientés vers un parcours de mentorat, MusiCounts pourra en coordonner le suivi séparément, sans qu'il soit nécessaire de l'inclure dans la demande de subvention.

Aperçu de la demande

En fonction de vos réponses au Formulaire d'accueil de MusiCounts, vous recevrez un Formulaire de demande personnalisé posant des questions propres à la situation de votre école. Toutes les demandes au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight doivent cependant comporter les sections suivantes.

Nous pourrons orienter certains candidats vers un parcours de candidature distinct si leur formulaire d'admission indique qu'ils auraient intérêt à bénéficier d'un mentorat d'expert ou d'un soutien à la mise en œuvre. Ce parcours s'adresse aux candidats qui proposent une vision ambitieuse pour un programme musical nouveau ou considérablement élargi, mais qui ne disposent peut-être pas encore d'un plan d'achat entièrement élaboré, d'un modèle de mise en œuvre ou d'un accès à une expertise spécialisée en éducation musicale.

MusiCounts pourra inviter les candidats suivant ce parcours à décrire ce qu'ils souhaitent mettre en place, pourquoi ce programme est nécessaire, quel type de soutien leur serait utile et sur quels points ils ont besoin d'aide pour y voir plus clair. Les candidats peuvent mentionner les instruments, équipements, ressources ou coûts connus, mais on ne leur demande pas nécessairement d'avoir un plan entièrement abouti au moment de la candidature.

Certains candidats retenus bénéficieront d'un mentorat d'experts en plus de leurs fonds de subvention. Un expert en éducation musicale rémunéré peut collaborer avec l'école afin d'aider à affiner la candidature finale, de déterminer comment utiliser efficacement les fonds, de mettre les enseignants en relation avec des ressources pédagogiques et de formation continue pertinentes, et de servir de personne-ressource au fur et à mesure que le programme se met en place.

Section de la demande	Ce qui est exigé
Renseignements sur l'école et le demandeur	✚ Renseignements généraux sur votre école et sur le demandeur principal (la personne qui prépare la demande de subvention).
Description du programme	✚ Aperçu de l'enseignement de la musique à votre école. ✚ Détails sur le programme de musique qui demande le soutien de MusiCounts. ✚ Détails sur les fonds actuellement disponibles pour l'enseignement de la musique dans votre école.
Responsable du programme	✚ Détails sur la personne qui dirigera le programme de musique pour lequel le soutien de MusiCounts est demandé. ✚ Détails sur l'engagement de cliniciens externes, si cela fait partie de votre demande. Les organismes qui souhaitent faire appel à un clinicien externe doivent faire preuve d'une relation réfléchie et continue avec le(s) membre(s) de la communauté avec lequel/lesquels ils travaillent. Les personnes qui souhaitent faire appel à un aîné ou à un gardien du savoir autochtone peuvent consulter notre ressource Wîtaskîwin pour guider leur partenariat.

Aperçu de la demande

Section de la demande	Ce qui est exigé
Besoins de la communauté	✚ Aperçu de la communauté des jeunes qui participeront au programme de musique pour lequel le soutien de MusiCounts est demandé, notamment une vue d'ensemble des données démographiques de ce groupe d'élèves et des détails sur les obstacles à la réussite auxquels ils peuvent être confrontés.
Impact et viabilité du programme	✚ Explication de l'impact de la subvention MusiCounts sur votre école. ✚ Détails sur la viabilité du programme de musique pour lequel le soutien de MusiCounts est demandé. ✚ Une lettre de soutien d'un collègue de votre école. Nous vous recommandons de joindre une lettre d'un administrateur de votre école, si l'administrateur n'est pas le demandeur principal. Nous vous conseillons d'indiquer dans cette lettre que votre école soutient l'impact à long terme et la viabilité de l'enseignement de la musique dans votre établissement. La lettre de soutien doit être téléversée au format PDF et ne doit pas dépasser une page. ✚ Un bref témoignage (lettre manuscrite ou vidéo) d'un de vos élèves racontant son expérience dans la classe de musique de l'école.
Parc instrumental	✚ Répondez à quelques questions concernant l'état de l'inventaire des instruments de musique et de l'équipement de votre école; **bien que les écoles ne soient plus tenues de détailler leur inventaire d'instruments et d'équipements de musique, mais doivent tout de même fournir une vue d'ensemble des instruments disponibles à leur école.**
Requête	✚ Remplissez le **Formulaire de requête de MusiCounts**, auquel vous aurez accès une fois que vous aurez soumis votre Formulaire d'accueil et que vous serez passé à votre Formulaire de demande. Dans le formulaire de candidature, vous devez dresser l'inventaire du matériel que vous prévoyez acheter, y compris les coûts prévus et la sélection des détaillants si votre candidature est choisie. ✚ Le **montant demandé**, qui est le montant total du financement que vous demandez à MusiCounts. Ce montant doit se chiffrer entre 5 000 $ et 20 000 $. Le montant demandé doit correspondre au total partiel indiqué dans le Formulaire de requête. ✚ Un résumé des raisons pour lesquelles votre école a besoin des instruments et de l'équipement que vous demandez. ✚ L'on pourrait inviter les candidats orientés vers un parcours de candidature accompagné par un mentorat à fournir, dans un premier temps, une description plus générale de leurs besoins plutôt qu'un plan d'achat entièrement finalisé. Dans ces cas, MusiCounts peut collaborer avec le candidat et un expert en éducation musicale afin d'affiner la demande finale si la candidature est retenue.

Processus décisionnel relatif au financement

MusiCounts utilise un processus d'examen en plusieurs étapes pour évaluer les demandes aux programmes de financement de musique dans les écoles. Une fois les candidatures reçues, le personnel de MusiCounts, des membres du jury bénévoles et des spécialistes de l'éducation musicale les examinent.

Nous demandons aux membres du jury de prendre en compte les éléments suivants :
1. **Besoins de la communauté :** la mesure dans laquelle l'établissement scolaire répond aux besoins des communautés d'étudiants en situation de grande précarité ou sous-représentées;
2. **Besoin de soutien :** la mesure dans laquelle l'école ne dispose pas des instruments, de l'équipement ou des ressources nécessaires pour dispenser une éducation musicale;
3. **Justification pour la candidature :** pourquoi les outils spécifiques demandés sont nécessaires et comment ils amélioreront l'accès à l'éducation musicale;
4. **Mise en œuvre et durabilité :** comment l'école utilisera les outils demandés et comment ils soutiendront l'éducation musicale au fil du temps.

MusiCounts examine les candidatures en fonction de la demande globale, de la force de la demande, des fonds disponibles et de son engagement à soutenir les écoles et les étudiants qui en ont le plus besoin.

Certaines demandes peuvent faire l'objet d'un examen supplémentaire pour déterminer si le candidat pourrait bénéficier d'un mentorat d'experts ou d'un soutien à la mise en œuvre. Il s'agit notamment de déterminer si l'école dispose d'une vision solide pour l'éducation musicale, mais a besoin d'aide pour formuler sa candidature, identifier les ressources adaptées ou planifier une mise en œuvre précoce.

Le soutien financier fait l'objet d'une forte demande continue; par conséquent, nous ne pouvons pas financer toutes les demandes admissibles. En 2026, nous avons accepté environ 20 % des demandes provenant du programme Band Aid.

Afin de continuer à garantir que nous répondons aux programmes les plus nécessiteux partout au pays, MusiCounts n'utilise pas l'intelligence artificielle pour aider à l'évaluation des demandes de subvention.

Utilisation de l'IA dans votre demande de subvention MusiCounts

L'IA est un outil en pleine évolution qui peut être utile pour préparer les demandes de subvention. MusiCounts n'interdit pas l'utilisation de l'IA comme outil d'aide ; toutefois, les candidats doivent déclarer toute utilisation de l'IA dans leur candidature et sont tenus d'utiliser ces outils avec discernement.

Dans le cadre de notre processus de sélection, nous recherchons des candidatures qui démontrent une connaissance approfondie de l'éducation musicale, un plan détaillé sur la manière dont les instruments demandés seront utilisés et une compréhension des besoins spécifiques de leur communauté étudiante. Au cours des dernières années, MusiCounts a constaté que les demandes rédigées à l'aide d'outils d'IA contiennent un langage et un style similaires, ce qui peut nuire à l'unicité, à l'originalité et à la force de votre demande. En termes simples : si vous vous fiez trop à l'IA pour remplir votre demande, celle-ci risque de manquer des nuances et des détails dont MusiCounts a besoin pour examiner votre demande en vue de son approbation. Si vous estimez que votre candidature est mieux servie par l'utilisation de l'IA, veuillez vous assurer que votre candidature tient compte de l'identité, les projets et les objectifs propres à votre établissement scolaire en rapport avec votre demande. Veuillez également noter que les candidats sont tenus de s'assurer que tous les renseignements fournis à MusiCounts sont véridiques et que tous les projets proposés sont réalisables et viables.

Conseils pour soumettre une demande bien étayée

Soumettez votre Formulaire d'accueil le plus tôt possible.

Une fois votre Formulaire d'accueil soumis, vous serez invité à créer un compte sur le Portail en ligne de MusiCounts et à accéder à votre Formulaire de demande complet dans les deux jours ouvrables. La soumission du Formulaire d'accueil ne devrait pas prendre plus de 5 minutes. En vous y prenant à l'avance, vous aurez accès à votre période de demande plus longtemps, ce qui vous laissera plus de temps pour vous familiariser avec les questions et pour soumettre une demande bien étayée.

Évitez de parler des avantages généraux de l'enseignement de la musique.

Pas besoin de prêcher aux convertis! Nous savons tous à quel point l'enseignement de la musique est important pour les jeunes. Dans votre demande, concentrez-vous sur des détails spécifiques concernant l'impact de la musique sur les élèves de votre école, plutôt que de citer des recherches qui démontrent la valeur de l'enseignement de la musique de manière plus générale.

Répondez à chaque question de façon directe et concise.

Nous conseillons aux demandeurs d'aller droit au but en répondant aux questions dans leur demande.

Demandez de l'aide.

Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à contacter l'équipe de MusiCounts pour obtenir de l'aide ou des éclaircissements. Nous sommes là pour vous aider.

Si vous avez une vision claire d'un programme musical mais que vous ne savez pas exactement quels instruments, quel matériel, quelles ressources ou quels moyens de soutien sont nécessaires pour le concrétiser, veuillez l'indiquer dans votre formulaire d'admission. MusiCounts peut identifier les candidats qui bénéficieraient d'un parcours de candidature plus guidé ou d'un mentorat d'experts.

Cliquez ici pour prendre un rendez-vous virtuel avec un membre de l'équipe MusiCounts, ou envoyez un courriel à **applications@musicounts.ca**.

Foire aux questions (FAQS)

Qui peut solliciter le Fonds d'innvoation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight au nom de l'école?

Quiconque peut demander à bénéficier du Fonds d'innvoation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight au nom du programme de musique de l'école, mais les demandes sont généralement soumises par l'enseignant de musique de l'école, le directeur ou un membre du conseil des parents d'élèves. Veuillez vous assurer que l'enseignant de musique ou le directeur de l'école sont au courant de la demande.

Puis-je présenter une demande pour des instruments qui seront partagés par plusieurs écoles?

Absolument! Nous acceptons les demandes visant à partager des instruments entre plusieurs écoles. Dans votre demande, vous représenterez l'école où les instruments seront stockés; expliquez ensuite comment ils seront partagés entre chaque école.

Puis-je utiliser le courriel de mon école pour présenter une demande?

Malheureusement, de nombreuses commissions scolaires bloquent les courriels de MusiCounts. Par conséquent, vous DEVEZ utiliser une adresse courriel personnelle lorsque vous postulez à l'un de nos programmes.

Combien de temps faut-il pour remplir une demande?

La durée peut varier d'une demande à l'autre. La chose la plus importante à faire est de commencer tôt afin de vous familiariser avec les attentes concernant la demande et de vous accorder le temps nécessaire pour remplir le formulaire sans vous sentir pressé. La date limite est définitive et aucune prolongation n'est accordée.

Dois-je conserver mon identifiant et mon mot de passe?

Oui! Si votre école est sélectionnée pour recevoir une subvention, vous aurez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe pour accéder à votre compte. Veuillez conserver votre identifiant et votre mot de passe dans un endroit sûr afin de pouvoir accéder à votre compte en tout temps.

Comment vais-je savoir si MusiCounts a reçu mon dossier de candidature?

Après avoir soumis votre dossier de candidature en ligne, vous recevrez un courriel de confirmation indiquant que nous l'avons reçu.

Quelles sont les chances que mon école reçoive une subvention?

Bien que les chances varient d'une année à l'autre en fonction du volume de demandes reçues et des fonds disponibles, nous soutenons généralement environ 20 % des demandeurs dans le cadre de ce programme.

Foire aux questions (FAQS)

J'ai une idée solide pour mon programme musical, mais je ne sais pas exactement quoi demander. Puis-je quand même envoyer ma candidature?

Oui. Certains candidats savent peut-être que leur école a besoin d'une offre d'enseignement musical, mais pourraient avoir besoin d'aide pour déterminer le modèle de programme, les instruments, le matériel, les ressources ou les étapes de mise en œuvre les plus adaptés.

Grâce au formulaire d'admission, MusiCounts peut identifier les candidats qui auraient intérêt à bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé durant le parcours de candidature. Pour certains candidats retenus, les fonds de la subvention peuvent être jumelés à un mentorat d'experts pour aider à affiner la candidature et soutenir une mise en œuvre précoce.

Il n'y a pas d'enseignant de musique à temps plein dans mon école, suis-je tout de même admissible?

Absolument! Nous encourageons toutes les écoles à présenter une demande, à condition qu'une personne engagée soit chargée de diriger le programme au sein de l'école. Il peut s'agir de n'importe quelle personne de l'école ou d'un membre de la collectivité, pourvu qu'elle soit approuvée et soutenue par l'administration de l'école.

Si votre école bénéficierait d'un mentorat ou d'un soutien d'experts pour déterminer comment mettre en œuvre son programme, veuillez l'indiquer dans votre formulaire d'admission.

À quel moment les lauréats seront-ils annoncés?

Nous aviserons tous les candidats au plus tard à l'été 2027.

J'ai accidentellement envoyé un dossier de candidature incomplet, que dois-je faire?

Veuillez noter qu'il sera impossible d'apporter des modifications après la date limite de réception des candidatures. Toutefois, si vous soumettez votre dossier accidentellement avant la date limite, veuillez écrire à l'adresse applications@musicounts.ca.

Coordonnées

Si vous avez des questions, des problèmes avec le portail de subventions ou si vous souhaitez demander des mesures d'adaptation, veuillez joindre l'équipe des programmes de MusiCounts par courriel, à l'adresse applications@musicounts.ca.